

MARDI 1ER MARS 2022

L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU



69 rue de la Querminais_PA de la Querminais_BP28_53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : www.lernee.fr

ADMINISTRATION GENERALE.....	1
- BOUCLES DE LA MAYENNE : définition des conditions de soutien de la Communauté de communes.....	1
POLITIQUE DE L'HABITAT.....	1
- OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : lancement de l'étude pré-opérationnelle	1
EAU ET ASSAINISSEMENT	3
- ADHESION A LA CHARTE SOLIDARITE EAU POUR L'ANNEE 2022	3
RESSOURCES HUMAINES.....	4
- PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DE LA CCE : création d'une direction de l'aménagement et du développement territorial	4
- ASSURANCE STATUTAIRE : mandat donné au Centre de Gestion de la Mayenne pour la mise en concurrence de l'assurance statutaire	5
- POLE CULTURE : Augmentation du temps de travail du poste de technicien spectacle ...	6
- AQUAFITNESS DE L'ERNEE : augmentation du temps de travail d'un poste de Chargé d'accueil	6
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE_CIAS.....	7
- BUDGET 2022 : subvention d'équilibre de la Communauté de communes	7
FINANCES.....	8
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : budget 2022	8
- VOTE DES ADHESIONS : Budget 2022	9
- BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » : remboursement de l'avance en provenance du budget principal au titre de l'année 2022	10
- TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : Fixation du produit de la taxe pour 2022	10
- FISCALITE : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022	10
- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS SPIC : reprise anticipée des résultats 2021 et affectation au budget 2022	11
- PARC LOCATIF COMMUNAUTAIRE : procédure d'assignation en paiement et d'expulsion	12
- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES	13
QUESTIONS DIVERSES	19
- CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MAYENNE : désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée.....	19

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président, donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 1er février 2022.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Président propose l'ajout d'une question diverse à l'ordre du jour.

Aucune remarque contraire n'est prononcée, la question diverse est ajoutée.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

Annick GUILLAUME est désignée comme secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

**BOUCLES DE LA MAYENNE :
définition des conditions de soutien de la Communauté de communes**

Rapporteur : Bruno DARRAS

Les Boucles de la Mayenne sont une épreuve sportive de niveau internationale inscrite dans le calendrier des UCI Séries, diffusée sur la chaîne de la TNT L'Equipe.

Cette année, une épreuve aura un départ et une arrivée sur la Communauté de communes de l'Ernée. La première étape du jeudi 26 mai partira de Saint-Pierre-des-Landes pour arriver à Andouillé.

Par courrier reçu le 18 février 2022, la commune d'Andouillé sollicite un soutien de la collectivité pour l'accueil de l'épreuve.

Le droit d'entrée pour une ville de départ est de 4 000 € et de 18 000 € pour une ville d'arrivée. En complément, la commune doit prendre en charge un certain nombre de frais annexes. Le coût global pour une ville de départ est de l'ordre de 10 000 € et de 30 000 € pour une ville d'arrivée.

Au regard de la portée de l'évènement et de l'image pour le territoire, **il est proposé que la Communauté de communes participe à hauteur de 30% des frais d'engagement soit, en 2022 :**

- 1 200 € pour une commune de départ
- 5 400 € pour une commune d'arrivée

APPROUVE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE L'HABITAT

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – VOLET
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) :
lancement de l'étude pré-opérationnelle**

Rapporteur : Thierry CHRETIEN

Pour rappel, la Communauté de communes a signé le 5 juillet dernier la convention « Petite ville de demain » avec l'État. Cette convention emporte la mise en place de plusieurs dispositifs sur la ville d'Ernée, labellisée « Petite ville de demain » et pour le territoire.

Il est notamment acté d'engager :

- Une convention Opération de Revitalisation des Territoire (ORT) dans les 18 mois qui suivent la convention PVD
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec un volet Renouvellement Urbain (RU) a minima sur la ville d'Ernée.

Le préalable à la signature de la convention OPAH et OPAH-RU est la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

Qu'est-ce qu'une OPAH et une OPAH-RU ?

→ L'**OPAH** est un outil financier complémentaire des aides de l'ANAH qui doit permettre la **réhabilitation du bâti** en traitant les logements insalubres et sans confort, le phénomène de vacance, la dévalorisation de l'immobilier.

Caractéristiques :

- Dispositif d'incitation ouvert aux propriétaires privés
- Développement d'une offre locative à vocation sociale
- Engagement d'investissements publics en faveur des espaces publics, des équipements et services, et de l'amélioration de l'environnement urbain.

L'OPAH permet à la collectivité d'adapter ses dispositifs d'aides aux problématiques identifiées sur le territoire. A titre d'exemple, sur la Communauté de communes, il avait été pointé les éléments suivants :

- Un parc de logement ancien, vieillissant et en proie à des problématiques énergétiques
- Une augmentation significative de la vacance dans le parc ancien et les centres-bourgs
- Faire face au vieillissement de la population.

→ Le volet **Renouvellement urbain (RU)** s'attaque plus précisément aux secteurs à forts problèmes d'insalubrité de l'habitat, de friches urbaines, de vacance et d'extrême vétusté qui ont des **conséquences urbaines et sociales**, entraînant une dévalorisation de l'immobilier et du cadre de vie des habitants.

Dans ce cadre, le rôle de l'opérateur n'est plus seulement d'inciter les propriétaires par un dispositif financier mais de mettre en œuvre un accompagnement sur les bâtis identifiés dans l'étude préalable. Le volet RU engage plus fortement les élus dans la lutte contre l'habitat indigne et dégradé avec la mise en place de mesures coercitives et un accompagnement financier plus important.

Régis BRAULT demande de quelle manière sont remontés les logements insalubres.

Thierry CHRETIEN précise que ces procédures entrent dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Les retours peuvent se faire via les services de l'État, sociaux ou même de secours. Les procédures sont ensuite bien cadrées juridiquement.

Stéphane BIGOT demande si ces logements seront recensés

Jacqueline ARCANGER précise que les opérations de recensement de la population récemment menées sur les communes ont permis de se rendre compte du nombre important de logements vacants ou insalubres. Il y a une vraie urgence à agir collectivement sur ces sujets.

Gilles LIGOT ajoute que la reconquête de l'habitat est un enjeu majeur pour l'aménagement futur du territoire. Que ce soit le Zéro artificialisation nette ou la lutte contre les passoires thermiques, il est urgent de s'engager.

Jacqueline ARCANGER précise que le Conseil Départemental vient d'approuver un plan majeur en faveur du logement avec une enveloppe de près de 50 millions d'euros. Ce plan, PACTE -15, viendra notamment diminuer le reste à charge des propriétaires bailleurs. C'est un enjeu majeur et chacune des collectivités sa part de responsabilité dans ce domaine.

Gérard LE FEUVRE précise que la communication auprès des habitants sera cruciale.

Gilles LIGOT approuve ces propos, les dispositifs se multiplient et c'est le rôle des territoires, au travers notamment de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Il est impératif d'avoir une présence de proximité pour accompagner nos habitants.

Afin de définir précisément la stratégie du territoire (secteur OPAH de droit commun et secteur RU), d'identifier les moyens financiers à mobiliser et de conventionner avec un opérateur, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'engagement de la Communauté de communes dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes
- D'approuver le lancement de l'étude pré-opérationnelle
- De solliciter les financements de l'ANAH pour le financement de ladite étude
- D'autoriser le Président à signer tout document s'afférant à cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

ADHESION A LA CHARTE SOLIDARITE EAU POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Aude ROBY

Le Conseil départemental propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour les usagers en difficulté financière.

Afin de rendre accessible ce dispositif aux usagers, la collectivité doit adhérer à la charte solidarité-eau. Si la collectivité n'adhère pas, ce sont les CCAS/CIAS qui sont sollicités pour traiter les dossiers.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2022 est de 0,2049 € par abonné, ce qui représente un montant de 1 892,66 € (9 237 x 0,2049 €) pour le service d'eau potable en régie de la CCE.

Il est possible soit de verser la contribution sous forme d'abandons de créance proposés par les services sociaux, soit de verser une participation financière.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :

- D'adhérer à la Charte « Solidarité-eau » avec le Conseil départemental de la Mayenne
- De participer sous forme d'abandon de créances

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

<p>PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DE LA CCE : création d'une direction de l'aménagement et du développement territorial</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes est actuellement organisée autour de « Pôles » et de « Services ». A ce jour 10 pôles organisent l'activité des services de la collectivité, chacun étant placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services :

- Direction Générale (*Ressources Humaines, Systèmes d'information, Secrétariat général, Gestion des assemblées, Communication, Services techniques*)
- Finances (*Comptabilité, marchés publics*)
- Développement et attractivité territoriale (*Développement économique, développement local, développement touristique*)
- Aménagement et Urbanisme (*Planification, Application du droit des sols, SIG, Habitat*)
- Eau et assainissement
- Développement Durable (*Gestion et traitement des déchets, mobilités, énergie*)
- AquaFitness de l'Ernée
- Développement culturel (*Saison culturelle, École de Musique et de théâtre, Réseau lecture*)
- Bureau d'études, ingénierie-voirie
- Solidarités – Centre intercommunal d'Action Sociale (*Petite enfance, Insertion – lutte contre l'isolement, coordination gérontologique, France Services, Gens du voyage, Prévention -santé*).

Dans la continuité de la feuille de route rédigé à l'occasion du projet de territoire, les commissions permanentes communautaires ont affiné les besoins de la collectivité ; notamment en termes de politiques de Développement économique et de l'Habitat.

En octobre dernier, la responsable du Pôle « Aménagement/Urbanisme » a annoncé son départ de la collectivité. Cette annonce a accéléré le projet de réorganisation des services communautaires.

Ainsi, après des débats organisés avec le Bureau communautaire, le Conseil des Maires, et à la suite de l'avis favorable du Comité technique en date du 22/02/2022, il est proposé l'organisation suivante :

- Regroupement des Pôles « Développement et attractivité territoriale » et « Aménagement / Urbanisme » au sein d'une « Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial »

- Passage à temps plein du poste de « Chargé de relation entreprises »
- Création d'un poste de chargé de mission « Habitat / revitalisation des centres-bourgs » en complément du poste de Cheffe de projet « Petite Ville de demain », co-porté avec la ville d'Ernée.

Cette nouvelle direction aura vocation à porter l'ensemble des stratégies d'aménagement de développement du territoire. Elle veillera à la bonne mise en cohérence des politiques communautaires et sera un interlocuteur privilégié dans les projets de développement des communes.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le nouvel organigramme des services de la Communauté de communes de l'Ernée
- De créer une Direction de l'aménagement et du développement territorial
- De passer à temps plein le poste de « chargé de relation entreprises »
- De créer un poste de « chargé de mission habitat-revitalisation des centres-bourgs »

APPROUVE A L'UNANIMITE

ASSURANCE STATUTAIRE :
mandat donné au Centre de Gestion de la Mayenne pour la mise en concurrence de l'assurance statutaire

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée est adhérente au contrat groupe des risques statutaires du personnel, pour la période 2019-2022. Ce dernier est porté par le Centre de Gestion de la Mayenne qui peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux plus attractifs.

Ce contrat arrivant à échéance fin 2022, le CDG 53 lance une nouvelle consultation afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires au 1^{er} janvier 2023.

A cette fin, le CDG 53 a besoin de l'autorisation de la Communauté de communes de l'Ernée pour mettre en œuvre pour son compte les procédures de mise en concurrence du nouveau marché. Il est précisé que participer à cette consultation n'impose pas à la Communauté de communes de l'Ernée d'adhérer au contrat groupe par la suite.

La Ville d'Ernée n'adhère pas à ce contrat groupe, elle a souscrit un contrat d'assurance statutaire individuel. Ce contrat arrivant également à échéance fin 2022, la Communauté de communes de l'Ernée se rapprochera de la Ville d'Ernée afin de lancer en commun une consultation.

La Communauté de communes de l'Ernée pourra alors choisir les modalités de souscription de son contrat d'assurance statutaire (contrat individuel ou contrat groupe) en fonction des tarifs proposés.

Aude LEZORAINE ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- De donner mandat au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

1 abstention : Aude LEZORAINE

POLE CULTURE : Augmentation du temps de travail du poste de technicien spectacle

Rapporteur : Gilles LIGOT

Un poste de technicien spectacle à mi-temps avait été créé courant 2018 avec comme missions de :

- Remplacer le premier intermittent du spectacle sur chaque spectacle de la saison
- Effectuer la fonction de SSIAP sur les spectacles de la CCE
- Assurer la gestion du groupe de bénévoles
- Être le premier relai de la Communauté de communes avec les agents techniques communaux sur les spectacles.

L'agent en poste, ayant trouvé un poste à temps plein dans une autre structure, a démissionné en janvier dernier. Avant son départ, il lui a été demandé de faire le bilan de ses activités pour le compte de la Saison Culturelle. Depuis son départ, certaines tâches sont confiées à notre prestataire technique (qui ne pourra les assurer que jusqu'au mois d'avril). Les autres missions sont prises en charges pendant l'intérim par l'équipe de la 3E.

Il est proposé d'étendre les missions initiales du poste sur les tâches suivantes :

- Entretien du matériel technique communautaire (pont lumière, matériel son, ...) actuellement réalisé par un prestataire de service
- Accompagnement des associations demandeuses de conseils sur des installations techniques
- Accompagnement des événements organisés par les services communautaires autres que culturels (CIAS, environnement, communication ...)

Au regard des différentes sollicitations, et pour éviter la précarité de l'emploi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De passer à temps plein sur un poste de « coordinateur - coordinatrice technique » sur les missions précitées.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : augmentation du temps de travail d'un poste de Chargé d'accueil

Rapporteur : Gilles LIGOT

La mission d'accueil du public et diverses tâches administratives de l'AquaFitness sont assurées par deux agents pour 1.86 équivalent temps plein (un poste à temps complet et un poste à 30h /semaine).

À la suite de la naissance de son 3^{ème} enfant, un des deux agents a fait une demande de travail à temps partiel à hauteur de 50%. Une partie de ses missions sont assurées par un Maître-Nageur-Sauveteur.

Cependant, pour une question d'organisation du service et afin d'assurer la gestion de la régie de recettes, il est proposé au Conseil communautaire :

- De passer le poste d'agent d'accueil à 30 heures par semaine à temps complet, à compter 1/03/2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE_CIAS

BUDGET 2022 :
subvention d'équilibre de la Communauté de communes

Rapporteur : Bertrand LEMAITRE

Pour rappel, la collectivité s'appuie sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour assurer les compétences sociales de la Communauté de communes (France Service, Insertion/lutte contre l'isolement, Petite enfance, Coordination gérontologie, Prévention-santé).

Le budget du CIAS est équilibré par une subvention de la Communauté de communes.

Pour 2022, le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 394 361,22 €, soit une augmentation de 94 521,43 € par rapport au budget 2021. La subvention d'équilibre de la Communauté de communes évolue dans une moindre mesure à hauteur de 172 000 € contre 125 000 € en 2021.

Comme principale nouveauté, le budget 2022 prend en considération :

- Le fonctionnement en année pleine du Conseiller numérique (financement du poste à hauteur de 50 000 € sur 2 ans par l'Etat)
- La mise en place du Contrat local de Santé avec la Communauté de communes du Bocage mayennais.

L'évolution de la contribution de la Communauté de communes est principalement liée aux éléments suivants :

Postes en augmentation / 2021	Montant
Diagnostic / étude	5 000,00 €
Électricité	1 700,00 €
Remboursement de frais à la CCE	2 000,00 €
Frais de déplacement (conseiller numérique et animateur santé)	750,00 €
TOTAL	9 450,00 €

Personnel	Dépenses	Recettes	Ecart
Animateur santé	22 320,00 €	11 666,00 €	10 654,00 €
Conseiller numérique	30 600,48 €	25 000,00 €	5 600,48 €
Remplacement RAM	20 300,00 €	10 800,00 €	9 500,00 €

Renfort RAM	4 400,00 €	3 080,00 €	1 320,00 €
Apprentie EFS	6 630,00 €	2 000,00 €	4 630,00 €
TOTAL	84 250,48 €	52 546,00 €	31 704,48 €

Régis FORVEILLE expose que c'est certes une somme importante mais il faut relativiser le montant alloué au CIAS au regard du budget général de la collectivité.

Jacqueline ARCANGER rebondit pour rappeler que la réunion du territoire sur les états généraux de la santé aura lieu le 10 mars prochain à Montenay.

Régis FROVEILLE précise qu'il y a en parallèle le diagnostic en cours sur le Contrat Local de Santé de la Communauté de communes et que c'est important de se mobiliser également. Il peut y avoir un peu de confusion sur les deux démarches engagées en même temps.

Gilles LIGOT témoigne de la motivation des membres du CA du CIAS, il y a une belle participation en présence et avec engagement pour le territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De porter à 172 000€ pour l'année 2022 la subvention d'équilibre de la Communauté de communes vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FINANCES

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :
budget 2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre du budget 2022 et après validation des commissions, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

NOM DU DEMANDEUR	Pour rappel subvention attribuée en 2021	Proposition 2022	Avis commission/bureau
Au Foin de la Rue Festival 2022 01 et 02/07/2022	30 000 € <i>dont</i> 20 000 € <i>fonctionnement</i> 10 000 € <i>investissement</i>	30 000,00	Avis favorable de la commission culture du 31/01/2022
Mayenne Culture Nuits de la Mayenne Spectacle à Juvigné	4 200,00	4 200,00	Avis favorable de la commission culture du 21/09/2021
Orchestre d'Harmonie du sud de l'Ernée (OHSE) - Projet Woodee 23 avril 2022		3 000,00	Avis favorable de la commission culture du 21/09/2021
Cinéma de plein Air		1 500,00	Accord de principe dans la limite de 3 spectacles à 500€ le spectacle
Moto Club d'Ernée Grand-prix de France comptant pour les Championnats du monde les 4 et 5 juin 2022	15 000,00	25 000,00	Avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 21/02/2022
Organisation Tour du Bocage et de l'Ernée (OTBE 53) 2 et 3 avril 2022	5 000,00	4 000,00	Avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 21/02/2022

Vélo Club Gastinais Endurathlon Saint-Denis-de-Gastines	Accord subvention 2 000€ non versée	2 000,00	Avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 21/02/2022
Club Ernée Triathlon Participation aux championnats du Monde de triathlon aux Etats Unis		500,00	Avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 22/11/2022
Solidarité Paysans 53	1 000,00	1 000,00	Avis favorable du bureau le 15/02/2022
Coodémarrage.53	1 000,00	1 000,00	Avis favorable du bureau du 15/02/2022
Maison de l'Europe	500,00	500,00	Avis favorable du bureau du 15/02/2022
TOTAL		73 000,00	

Bruno ROULAND demande comment sont calculées les subventions ?

Gilles LIGOT précise que les montants relèvent des décisions des commissions ou du Bureau communautaire. Chaque dossier est regardé individuellement. Le calcul est fait sur la base d'un budget présenté.

Régis BRAULT précise que l'indicateur de part de subventions sur l'organisation d'une manifestation est important. Il est primordial que les manifestations ne dépendent pas uniquement de subventions des collectivités. A contrario des montants de financement qui peuvent paraître importants sont relativement modestes au regard des budgets de certains événements.

Gilles LIGOT précise qu'il y a également beaucoup de refus, notamment sur des événements qui ne seraient pas de dimension nationale.

APPROUVE A L'UNANIMITE

VOTE DES ADHESIONS : Budget 2022

Rapporteur : Gilles LIGOT

Il est proposé au Conseil communautaire de voter les adhésions 2022 comme suit :

BENEFICIAIRES	Pour rappel adhésions 2021	Adhésion 2022
Bibliothèque Départementale de Prêt de la Mayenne	1 717,00	1 717,00
AMF 53	1 766,66	1 783,82
ADCF	2 234,92	2 229,78
SAFER (Vigifoncier)	3 510,00	3 510,00
Mayenne Ingénierie	4 480,00	4 480,00
FACTORYZ (Plateforme solution partage)	3 600,00	2 400,00
Asso de préfiguration du pôle spectacle vivant des Pays de la Loire	10,00	10,00
PLATO	10,00	10,00
CDRP	40,00	40,00
CRT	50,00	50,00
Mayenne Tourisme	50,00	50,00
Mayenne Culture	50,00	50,00
AMLET	40,00	40,00
CUTO - Club utilisateurs ORPHEE	160,00	160,00
TOTAL	17 718,58	16 530.60

APPROUVE A L'UNANIMITE

**BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » :
remboursement de l'avance en provenance du budget principal au titre de l'année
2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Une avance remboursable avait été consentie par le budget principal au budget annexe « Réseau de chaleur » pour un montant global de 141 222,66 € afin de limiter le recours à l'emprunt au moment des travaux de la chaufferie.

Par délibération du 09/03/2015, le Conseil communautaire a adopté un échéancier de remboursement sur une durée de 10 ans maximum à compter de 2015, dont les montants seront définis chaque année par délibération au regard des excédents dégagés par le budget annexe « Réseau de chaleur ».

Pour information, les remboursements cumulés au 31/12/2021 s'élèvent à 79 792,79 € soit un solde à rembourser de 61 429,87 €.

Au regard de la reprise des résultats 2021 au budget annexe « réseau de chaleur », il est proposé au Conseil communautaire :

- D'arrêter le montant du remboursement au titre de l'année 2022 à 10 000 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES
INONDATIONS (GEMAPI) :
Fixation du produit de la taxe pour 2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée a institué la taxe GEMAPI depuis le 01/01/2018.

Considérant les dépenses actuellement supportées au titre de la compétence, et à l'instar des années précédentes, il est proposé d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 90 600 € au titre de l'année 2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**FISCALITE :
Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Les bases et produits de la fiscalité directe locale 2022 seront notifiés au début du mois d'avril 2022.

Après une année 2021 de quasi-stagnation à 0.2%, la revalorisation des bases d'imposition s'élèvera en 2022 à + 3.4%.

Il convient aussi de souligner que les ressources perdues par les collectivités depuis 2021 au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Au regard des engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- De maintenir les taux actuels et de voter à cet effet les taux d'impositions additionnelles (fiscalité mixte) ainsi que le taux de C.F.E. pour 2022 comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 1.08%
 - Taxe foncière (non bâti) : 3.65%
 - C.F.E. : 25.69%

Pour information, les produits perçus en 2021 ont été les suivants :

Taxes et compensations de l'Etat	Produits perçus en 2021
Produits fiscaux perçus en provenance des entreprises et des ménages	
Taxe d'habitation (20% des foyers restants, pour lesquels une exonération de 30% a été appliquée en 2021)	119 027,00
Taxes foncières propriétés bâties	146 106,00
Taxes foncières propriétés non bâties	138 597,00
Cotisation Foncière des Entreprises	846 306,00
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	717 062,00
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	135 196,00
Taxe sur les surfaces commerciales	131 275,00
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	4 240,00
Total des produits fiscaux directs	2 237 809,00
Compensations de l'Etat	
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)	1 955 574,00
Compensations au titre des pertes de ressources sur la fiscalité des entreprises et des taxes foncières	480 196,37
Compensations instaurées lors de la mise en place de la taxe professionnelle unique en 2010	200 955,00
Autres attributions (Pertes de recettes liées au COVID - 2020)	44 309,00
Total des compensations	2 681 034,37
TOTAL FISCALITE	4 918 843,37

APPROUVE A L'UNANIMITE

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS SPIC :
reprise anticipée des résultats 2021 et affectation au budget 2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

A l'occasion du vote le 01/02/2022 des budgets annexes 2022 « Zones d'activités », les résultats d'exécution 2021 avaient fait l'objet d'une reprise anticipée.

Concernant le budget principal et les budgets annexes SPIC, votés le 21/12/2021, il est proposé de reprendre par anticipation au budget 2022 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Code budget	BUDGETS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS DE CLOTURE 2021 A REPRENDRE SUR LE BUDGET 2022		
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
69000	Budget principal	238 813,11	1 012 321,55	1 751 822,88	-66 101,44	1 685 721,44
69200	BA EAU EN REGIE	543 368,75	-311 195,71	2 069 168,81	-681 675,53	1 387 493,28
69002	BA EAU EN DSP	82 483,88	90 414,58	118 863,52	253 094,38	371 957,90
69100	BA ASSAINISSEMENT EN REGIE	-304 549,03	-63 484,86	198 151,02	62 314,91	260 465,93
69003	BA ASSAINISSEMENT EN DSP	21 566,14	-64 140,34	80 939,03	45 199,44	126 138,47
69004	BA annexe SPANC	4 570,51	0,00	8 319,21	0,00	8 319,21
69022	BA Gestion et traitement des déchets	102 255,09	86 023,77	111 777,00	283 700,68	395 477,68
69023	BA Réseau de chaleur	17 435,05	-7 965,71	18 182,85	8 191,01	26 73,86

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'affecter les résultats de la section fonctionnement/exploitation 2021 comme suit :

Budget principal : affectation de 1 685 721.44 € en section de fonctionnement et de 66 101.44 € en section d'investissement (couverture du déficit)

Budget Eau en Régie : affectation de 1 387 493.28 € en section d'exploitation et de 681 675.53 € en section d'investissement (couverture du déficit)

Budgets Gestion et traitement des Déchets – Réseau de chaleur – Assainissement en Régie Eau en DSP et SPANC : affectation des résultats en totalité sur la section d'exploitation

- De reprendre les résultats d'investissement en totalité sur chacun des budgets concernés
- D'affecter les résultats de clôture 2021 du budget Assainissement en DSP au budget Assainissement en Régie conformément à la délibération du 30/11/2021 actant la clôture du budget assainissement en DSP au 31/12/2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**PARC LOCATIF COMMUNAUTAIRE :
procédure d'assignation en paiement et d'expulsion**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose les situations suivantes :

Logement 19, lotissement du Soleil Levant 53380 LA CROIXILLE

Madame BOURGOIS Christella cumule un retard de loyers de 1 024,12 € correspondant à la période de juin 2020 et de mars 2021 à janvier 2022, et reste également débitrice des redevances d'ordures ménagères 2020/2021 pour 283,92 €.

Logement 4, Rue du Douanier Rousseau à La Baconnière

Madame GAMBIER Elvina cumule un retard de loyers de 2 227,85 € correspondant à la période d'août 2021 à janvier 2022 et reste également débitrice de la redevance eau/assainissement 2021 pour 75,80 €.

Logement 7, Lotissement du Clos de Launay 53240 ST GERMAIN LE GUILLAUME

Monsieur et Madame RABINAULT Laurent cumulent un retard de loyers de 3 481,99 € correspondant à la période d'avril 2021 à décembre 2021 et restent débiteurs des redevances ordures ménagères 2018-2021 pour 695,64 €, ainsi que de la redevance eau/assainissement pour 1 051,34 €.

Logement 5 bis, Lotissement du Clos de Launay 53240 ST GERMAIN LE GUILLAUME

Monsieur MENTFAKH Vincent et Madame JAN Bérengère cumulent un retard de loyers de 1 676,37 € correspondant à la période de juillet 2021 à février 2022 et restent débiteurs des redevances ordures ménagères 2018-2021 pour 611,84 €, ainsi que de la redevance eau/assainissement pour 1 516,25 €.

La Communauté de communes a procédé à des relances par courrier en recommandé auprès de ces locataires, restées sans effet. A cet effet, la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) ont été saisies ou sur le point de l'être.

Le Président propose donc de mettre en œuvre des procédures de recouvrements autoritaires et de diligenter des procédures d'expulsion par voie judiciaire conformément à l'Article 24 de la loi 89-462 du 06/07/1989 afin de mettre un terme à cette situation.

Le Conseil Communautaire est donc sollicité pour :

- Missionner Maître GOHIER Olivier, Huissier de Justice, 119 rue de l'Épine – BP 30334 - 53003 LAVAL Cedex, afin de notifier des commandements de payer, sachant que les locataires disposent de 2 mois pour régler intégralement leurs dettes.
- Décider d'ester en Justice si nécessaire pour recouvrer par voie judiciaire lesdits impayés.
- Désigner à cet effet, Maître BOINOT Muriel, Avocate, sis 2, Impasse des Fossés 53000 LAVAL, pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée devant le Tribunal judiciaire de Laval et diligenter ladite procédure d'assignation en paiement et d'expulsion des locataires si nécessaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la reprise des résultats d'exécution 2021 du budget principal et des budgets annexes SPIC, il est proposé de modifier des prévisions budgétaires comme suit :

DM N°2 BUBGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
002/01	Reprise des résultats de fonctionnement 2021		1 685 721,44 €

022/01	Dépenses imprévues	13 199,06 €	
023/01	Virement à la section d'investissement	1 531 823,38 €	
6184/01	Formations - Compte personnel de formation	6 000,00 €	
6281/01	Adhésions - cotisations	500,00 €	
657362/524	Subvention de fonctionnement au CIAS (complément)	48 100,00 €	
657358/01	Adhésion PCRS 2021 et 2022	11 042,00 €	
6574/33	Subvention de fonctionnements 2022 - Evènements culturels	44 700,00 €	
6574/411	Subvention de fonctionnements 2022 - Evènements	31 500,00 €	
6574/01	Subvention de fonctionnements 2022 - autres	2 800,00 €	
678/72	Autres charges exceptionnelles (indemnisation commune suite à vente logement)	3 000,00 €	
739211/01	Attribution de compensation versées aux communes	14 157,00 €	
7477/524	Subvention MSA - RPE reversée au CIAS		1 100,00 €
773/01	Mandats annulés sur exercices antérieurs (PCRS 2021)		20 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 706 821,44 €	1 706 821,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
001/01	Reprise des résultats d'investissement 2021	66 101,44 €	
020/01	Dépenses imprévues	83 600,76 €	
021/01	Virement de la section de fonctionnement		1 531 823,38 €
10222/01	FC TVA		18 044,00 €
1068/01	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation résultat fonctionnement 2021)		66 101,44 €
024/72	Produits des cessions (logements Larchamp et la Bigottière)		120 000,00 €
204113/822	FC contournement sud (report provision 2021)	595 000,00 €	
2041581/01	FC - Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) - 2021 et 2022	27 206,00 €	
20422/70	Dispositif Habiter_Mieux (Restes à réaliser)	22 000,00 €	
20422/824	Alimentation gaz naturel (report provision 2021)	250 000,00 €	
2182/33	Matériel de transport	25 000,00 €	
276351/90	Avance remboursable vers le budget ZA de la Maladrerie Andouillé	197 060,62 €	
276351/01	Autres créances - remboursement avance par le budget Réseau chaleur		10 000,00 €
Total opérations non individualisées		1 265 968,82 €	1 745 968,82 €

* Opération 80 : ZAE transférées

Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2312/90	Agencements et aménagements de terrains (ZA la Rouillère St Denis et ZA Juvigné)	110 000,00 €	
Total opération 80		110 000,00 €	0,00 €

* Opération 82 : CINEMA INTERCOMMUNAL

Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2031/314	Frais d'étude (report provision 2021)	250 000,00 €	
Total opération 82		250 000,00 €	0,00 €

* Opération 85 : ACQUISITION RESERVES FONCIERES

Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
1641/90	Emprunt (effacement prêt BP)		-120 000,00 €
Total opération 85		0,00 €	-120 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 625 968,82 €	1 625 968,82 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "EAU EN REGIE"
SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		1 387 493,28 €
022	Dépenses imprévues	170 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	630 293,28 €	
604	Achat d'études, prestations de service (CTR- cartographie-prospective)	10 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables	15 000,00 €	
6062	Produits de traitement	10 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	15 000,00 €	
6066	Carburants	5 000,00 €	
61523	Entretien et réparations réseaux	3 000,00 €	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	10 000,00 €	
6135	Locations	5 000,00 €	
6156	Cellule haute tension usine eau	20 000,00 €	
618	Divers	1 900,00 €	
6226	Honoraires	5 000,00 €	
6228	Divers (ATD'EAU)	500,00 €	
6287	Remboursement de frais	10 000,00 €	
6251	Voyages et déplacements	800,00 €	
6378	Autres taxes et redevances	11 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-11 100,00 €	
6411	Salaires	7 900,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	2 400,00 €	
6453	Cotisations Caisses de retraite	500,00 €	
6454	Cotisations ASSEDIC	300,00 €	
706129	Revt redevances modernisation agence de l'eau	25 000,00 €	
7097	RRR sur ventes de marchandises	408 000,00 €	
6512	Droits d'utilisation - informatique en nuage	5 000,00 €	
6518	Autres	900,00 €	
6542	Créances éteintes	4 000,00 €	
66111	Intérêts de la dette (réalisation emprunt de 500 000 €)	4 000,00 €	
66112	ICNE 2022	400,00 €	
6688	Autres frais financiers	500,00 €	
673	Titres annulés sur exercices précédents	7 200,00 €	
675	OO - Valeurs comptables des immob cédées	12 620,80 €	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	10 000,00 €	
775	Produits des cessions des immobilisations		12 620,80 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 400 114,08 €	1 400 114,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
***OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2021	681 675,53 €	
020	Dépenses imprévues	43 169,03 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		630 293,28 €
1068	Autres réserves - affectation résultat d'exploitation 2021		681 675,53 €
1641	Emprunt		-576 971,05 €
1641	Emprunt - remboursement de la dette - complément	17 500,00 €	
2182	OO - VNC vente véhicule		12 620,80 €
Total opérations non individualisées		742 344,56 €	747 618,56 €

***OPERATION 17 : OPTIMISATION DES SERVICES**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2154	Matériel industriel	15 000,00 €	
2182	Matériel de transport	25 000,00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	

Total opération 17	43 000,00 €	0,00 €
--------------------	-------------	--------

***OPERATION 18 : SCHEMA DIRECTEUR**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études	1 200,00 €	
13111	Subvention agence de l'Eau		30 000,00 €
1313	Subvention Département		8 926,00 €
Total opération 18		1 200,00 €	38 926,00 €

***OPERATION 19 : ATELIER**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2111	Terrains nus	40 000,00 €	
2313	Immobilisations en cours - constructions	-40 000,00 €	
Total opération 19		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		786 544,56 €	786 544,56 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN REGIE"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		198 151,02 €
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021 du budget Ass en DSP		80 939,03 €
022	Dépenses imprévues	51 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	549 372,41 €	
604	Achat d'études, prestations de service CTR	5 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables	5 000,00 €	
6062	Produits de traitement	12 000,00 €	
6066	Carburants	3 000,00 €	
6135	Locations	1 000,00 €	
61523	Entretien et réparations réseaux	-10 000,00 €	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	10 000,00 €	
6156	Maintenance	5 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-178 000,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	231 000,00 €	
6541	Admission en non-valeur	500,00 €	
6542	Créances éteintes	500,00 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €	
70611	Redevance d'assainissement collectif		408 000,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 217,64 €	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		687 090,05 €	687 090,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

***OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2021		62 314,91 €
001	Reprise des résultats d'investissement 2021 - budget Ass en DSP		45 199,44 €
020	Dépenses imprévues	63 886,76 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		549 372,41 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		63 886,76 €	656 886,76 €

***OPERATION 13 : TRAVAUX SUR RESEAUX**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	inst matériel et outillage technique	516 000,00 €	

***OPERATION 15 : TRAVAUX SUR INSTALLATIONS**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2154	Matériel industriel	46 000,00 €	

***OPERATION 17 : OPTIMISATION DES SERVICES**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2154	Matériel industriel	21 000,00 €	

2182	Matériel de transport	10 000,00 €	
Total opération 17		31 000,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		656 886,76 €	656 886,76 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "EAU EN DSP"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		118 863,52 €
022	Dépenses imprévues	1 200,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	113 763,52 €	
6215	Autre personnel extérieur	750,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	750,00 €	
6287	Remboursement de frais	400,00 €	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	2 000,00 €	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		118 863,52 €	118 863,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2021		253 094,38 €
021	Virement de la section de fonctionnement		113 763,52 €
020	Dépenses imprévues	28 857,90 €	
Total opérations non individualisées		28 857,90 €	366 857,90 €

*OPERATION 13 : TRAVAUX SUR RESEAUX

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	immob en cours - inst, matériel et out. technique	238 000,00 €	
Total opération 13		238 000,00 €	0,00 €

*OPERATION 15 : Gros travaux sur installations

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	immob en cours - inst, matériel et out. technique	100 000,00 €	
Total opération 15		100 000,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		366 857,90 €	366 857,90 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "SPANC"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		8 319,21 €
022	Dépenses imprévues	524,46 €	
604	Achat d'études, prestations de service	1 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00 €	
6066	Carburants	1 000,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	500,00 €	
618	Divers	1 000,00 €	
6215	Personnel rattaché par les CL de rattachement	3 500,00 €	
6287	Remboursement de frais	300,00 €	
7817	Reprise sur provision dépréciations des actifs circulants		5,25 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		8 324,46 €	8 324,46 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "GESTION DES DECHETS"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		111 777,00 €
022	Dépenses imprévues	16 477,00 €	
604	Achats d'études, prestations de service	6 200,00 €	
611	Sous-Traitance générale	56 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	600,00 €	
6248	Divers	12 000,00 €	

6282	Frais de gardiennage	2 000,00 €	
6512	Informatique en nuage	1 000,00 €	
6542	Créances éteintes	5 000,00 €	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	12 500,00 €	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		111 777,00 €	111 777,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2021		283 700,68 €
020	Dépenses imprévues	41 336,05 €	
1641	Emprunt		-141 364,63 €
Total opérations non individualisées		41 336,05 €	142 336,05 €

*Opération 100 : Déchetteries

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313	Immobilisations en cours - Construction	21 000,00 €	
Total opération 100		21 000,00 €	0,00 €

*Opération 102 : Collecte sélective

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2154	Matériel industriel	20 000,00 €	
Total opération 102		20 000,00 €	0,00 €

*Opération 103 : Matériel de Bureau

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	
Total opération 103		10 000,00 €	0,00 €

*Opération 105 : Aménagement de points de regroupements

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	Installations générales, agencements	50 000,00 €	
Total opération 105		50 000,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		142 336,05 €	142 336,05 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHALEUR"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2021		18 182,85 €
022	Dépenses imprévues	3 873,86 €	
023	Virement à la section d'investissement	4 808,99 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	7 000,00 €	
6218	Autres personnel extérieur	2 500,00 €	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		18 182,85 €	18 182,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2021		8 191,01 €
021	Virement de la section de fonctionnement		4 808,99 €
2138	Immob corporelles - autres constructions	3 000,00 €	
1687	Autres dettes (rembt avance au budget principal)	10 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		13 000,00 €	13 000,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MAYENNE : désignation des représentants de
la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Créée en 2017, la Conférence des financeurs constitue l'instance partenariale de coordination des actions de prévention de la perte d'autonomie. Son champ d'actions est désormais étendu à la coordination du développement de l'habitat inclusif.

Elle réunit les membres de droit les caisses de retraite, la CPAM, la Mutualité Française, l'ARS et le Conseil départemental.

Le Conseil départemental, par courrier en date du 11 février a sollicité la Communauté de communes pour désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Sur proposition du Président, il est proposé de désigner :

- Bertrand LEMAITRE (membre titulaire)
- Régis FORVEILLE (membre suppléant)

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h15, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME

Le Président,
Gilles LIGOT.